SAINT JOSEPH SAINT PAR EXCELLENCE, SAINT DU SILENCE

Le déploiement de la Vérité est un fruit que, dans l'Eglise, mûrit l'ESPRIT. Et, en réalité, c'est ce déploiement qui stucture l'écoulement du temps. Le Verbe prit chair(1), et ce fut la "plénitude du temps"(2) ; c'est-à-dire la plénitude de la Vérité se manifestant dans le temps. Et, depuis lors, il y a, pour chacune des Vérités d'emblée révélées, un "temps de la plénitude", qui en marque l'assimilation à jamais acquise par l'Eglise militante divinement enseignée. En ce sens, il y eut, dans l'Eglise, un temps de la très Sainte TRINITÉ, un temps du VERBE INCARNÉ, un temps de la RÉDEMPTION et du SACREMENT contenant réellement le CHRIST IMMOLÉ, RESSUSCITÉ, GLORIFIÉ. Chacune de ces Réalités, fut, répétons-le, connue et vécue dès l'origine ; mais c'est en la plénitude de son temps, que chacune commença de polariser l'attention de la chrétienté.

C'est maintenant, dans l'Eglise militante, la plénitude du temps, pour Joseph le Saint caché(3). Il se manifesta à Fatima ; il fit, par l'"humble Frère André", de très nombreux miracles, à "Saint Joseph du Mont Royal", au Canada. Et puisqu'il ne participa point sur terre à la Passion de Jésus, ne convient-il pas qu'il soit, avec Lui et avec Marie, au chevet de l'Eglise en état d'agonie ! Découvrons mieux sa présence, en discernant dans le silence qui a préparé l'heure de Saint Joseph, le signe providentiellement approprié de son éminente sainteté.

Le Saint est la créature [humaine] qui, par le patient exercice des vertus fondé sur la grâce, a rendu d'abord possible, et puis con-forme à la divine Sagesse, que Dieu le comblât de Sa propre Sainteté. En quoi il y a deux choses à considérer ; car il convient, au moins "quoad nos", de les distinguer(4). D'une part, le *degré* de la sainteté : Dieu "trois fois Saint" est "plus ou moins" participé(5) ; et ce "plus ou moins", *ex se*, ressortit déjà à la qualité. D'autre part, la modalité, ou le type, ou la *qualité*; sinon de la Sainteté elle-même, au moins de la voie qui y conduit et de la finition en laquelle elle s'épanouit : les Saints sont chacun soi-même, irréductiblement... virginalement(6) ; tous cependant sont saints, de la même Sainteté substantiellement.

Quels sont, concernant Saint Joseph, le degré de la sainteté, la qualité de la sainteté ? En vue de le contempler, déchiffrons, dans les paroles et dans les faits, quel est le message révélé.

SAINT JOSEPH, SAINT PAR EXCELLENCE.

Jésus, Marie, Joseph, constituent cette Famille qui est *sainte*. Jésus est le *Saint de Dieu*(7), Saint puisqu'il est Dieu, Marie est investie de la grâce dont la substance est Dieu même, parce qu'Elle est immaculée(8). Qu'en est-il de Saint Joseph ?

Léon XIII a donné sur ce point un précieux enseignement. Après avoir rappelé que, "dignité, grâce, sainteté, gloire, ont leur achèvement [profectæ] en Joseph, en vertu du double rapport de celui-ci : avec Marie dont il est l'époux, et avec Jésus dont il est putativement le père"(9), le Pape poursuit : "Il est certain que, la dignité de mère de Dieu étant si élevée, rien qui la surpasse n'eût pu être créé. Cependant, le lien du mariage étant intervenu entre Joseph et la bienheureuse Vierge, il est hors de doute que Joseph lui-même a accédé, comme nul ne l'a fait davantage [UT NEMO MAGIS], à cette suréminente dignité selon laquelle la Mère de Dieu l'emporte de très loin sur toutes les natures créées. Le mariage est en effet une société et un lien le plus étroit de tous, impliquant par nature la communication des biens entre les deux conjoints. Or, concernant ce point, si Dieu a donné Joseph comme époux à la Vierge, il est certain [profecto] que Dieu n'a pas donné seulement un compagnon de vie, un témoin de la virginité, un garant de la renommée, mais également, par le lien conjugal, un participant de la suréminente dignité"(10)

Voici donc, d'après cet enseignement magistral, trois données certaines dont chacune présuppose et précise celles qui la précèdent.

a. L'accomplissement, l'état d'achèvement, quant à la sainteté [et à la dignité, et à la grâce, et à la gloire] provient pour Saint Joseph du rapport que celui-ci soutient avec Marie et avec Jésus.

b. La nature du rapport que Joseph soutient avec Marie comporte deux valences, l'une humaine, l'autre théologale, dont l'unité est à la fois analogique et ontologique (11)

Le rapport entre Joseph et Marie, c'est le lien matrimonial : voilà la valence humaine. Or ce lien, si intime, comporte primordialement(12) la communication des biens. Or Léon XIII ose l'affirmer, il est certain que cette communication, inhérente à la nature du mariage, concerna, de Marie à Joseph, même le bien le plus excellent que possédât Marie, à savoir : être Mère de Dieu. Et telle est la valence théologale, en Marie et en Joseph, de leur rapport conjugal.

Qu'il y ait analogie entre les deux valences, analogie *objectivement dans la réalité*, c'est ce qu'il est aisé d'observer. La communication de la nature humaine ne pouvait être mieux réalisée qu'en l'acte où celle-ci est assumée par et dans le Verbe qui l'a créée. Et comme cette communication devait originellement et purement se réaliser dans le mariage, il convenait que la réalisation par excellence de cette communication subsistât dans un mariage comme tel excellent. Et enfin, la communication qui est propre au mariage découlant, entre les conjoints, de celle de la nature, il fallait que la même excellence appartînt uniment et analogiquement à la communication [physique] de la nature [humaine] et à la communication théologale entre les [personnes] des conjoints. Si, par impossible, l'acte même de Marie en l'Incarnation, n'eût pas été participé par Joseph en quelque façon, c'est l'essence même du mariage tel que celui-ci fut divinement institué, qui eût subi violation. Joseph n'est pas seulement, pour Marie, compagnon de vie ; il "*participe la suréminente dignité de son Epouse*". Voilà ce qu'affirme, avec une rigueur discrète mais inexorable, le Vicaire de Jésus-Christ.

Voilà, du même coup, une seconde précision. Nous savons que l'accomplissement de la sainteté provient, pour Joseph, du rapport que celui-ci soutient avec Marie [et avec Jésus](a). Il faut de plus entendre que, concernant ce rapport que Joseph soutient avec Elle, Marie n'intervient pas seulement comme étant la Vierge immaculée, rayonnant l'Incréé dans la transparence de ses vertus ; Marie intervient expressément selon cette prérogative "si haute que rien qui la surpasse n'eût pu être créé". L'accomplissement de la

sainteté provient pour Saint Joseph, de ce qu'il est constitué participant ["Deus Josephum dedit... participem..."] de "la suréminente dignité" propre à son épouse : être Mère de Dieu, c'est-à-dire être toute relative au Verbe de Dieu S'incarnant en elle(13).

c. Le rapport que Saint Joseph soutient avec la Saint Vierge est, eu égard à tout l'ordre créé, et quant à la valence théologale, maximal.

Cela est [déjà] affirmé implicitement par l'analogie dont il vient d'être question, Le lien du mariage est en effet, Léon XIII le rapelle, "le plus étroit de tous" ; et, d'autre part, la communication qui en résulte par nature s'étend, entre Marie et Joseph, à l'ordre théologal lui-même, et qui plus est à la suréminente dignité de Mère de Dieu. L'essence même du lien matrimonial est en quelque sorte, dans la vue de Léon XIII, le paradigme qui permet de dévoiler quelle est la Communication-participation que Marie fait à Joseph de son propre privilège : être Mère de Dieu. Cette Communication, faite à Saint Joseph, surpasse donc celles qui peuvent être faites à d'autres personnes, comme le lien du mariage surpasse, par essence, tous les autres liens [humanum dico].

Cela donc, qui est expliqué et justifié, dans la dernière partie du texte cité, est d'abord catégoriquement affirmé : UT NEMO MAGIS. "Il est hors de doute que Joseph a accédé, comme nul ne l'a fait davantage, à cette suréminente dignité selon laquelle la Mère de Dieu l'emporte de très loin sur toutes les natures créées".

Telle est la troisième précision, s'ajoutant aux deux premières. L'accomplissement de la sainteté provient en Saint Joseph : a) du rapport conjugal que celui-ci soutient avec Marie ; b) de ce que ce rapport implique, pour Saint Joseph, de participer à la suréminente dignité que constitue la Maternité divine ; c) de ce que cette participation est maximale, c'est-à-dire que nul ne l'a réalisée davantage : UT NEMO MAGIS(14).

De ces considérants résulte, à l'évidence, que Saint Joseph est Saint par excellence. UT NEMO MAGIS, en telle manière que nul ne peut être plus saint que lui, hormis Jésus et Marie.

La réalisation de la Sainteté est en effet fondée, pour un chacun, sur la conformation à l'Amour crucifié ; c'est le signe que l'achèvement de la sainteté est par relation à Celui qui, "élevé", attire chacun de Ses membres en Soi-Même(15), dans Sa propre Gloire (16). C'est donc, pour ainsi dire, l'"intensité" de cette relation qui, formellement, mesure la sainteté. Or cette relation de la créature humaine au Verbe en qui elle est créée, est maximale ABSOLUMENT en Marie, en l'instant où le Verbe S'incarne en Elle (8), attendu que "rien qui la surpasse n'eût pu être créé". Or, cette relation maximale ABSOLUMENT, Saint Joseph, comparé à tout autre humain, la participe maximalement. Il s'en suit donc que Saint Joseph est le plus saint de tous les humains, par sub-ordination à Jésus le Saint de Dieu (7), et à son Epouse Sainte Marie Mère de Dieu (4).

SAINT JOSEPH SAINT DU SILENCE

La sainteté, en Dieu, est ineffable comme Il l'est Lui-Même. Le "trois fois Saint" surpasse toute détermination qui, venant du créé, implique limitation ; Il ne peut donc être, par nous, adéquatement nommé. Il en est de même pour la Sainteté du Verbe incarné, et pour celle de Marie Sa Mère, Mère de Dieu. On ne peut en assigner un aspect qui serait dominant par rapport aux autres, soit dans l'ordre des vertus soit dans celui des dons ; tous les aspects ressortissent au même "degré", convertible avec le mystérieux *Egal* qui est le sceau de l'absolue perfection. Saint Joseph est moins loin de nous, il est condescendant dans la transcendance ! Il manifeste, par la vertu, par l'héroïcité, quelle est en propre la qualification de sa sainteté. Il est, on peut l'observer, le Saint du Silence dans l'ordre créé ; parce qu'il l'est d'abord, on est conduit à en adorer le Mystère, dans l'Ordre incréé.

Saint Joseph, Saint du silence dans l'ordre créé.

Ce silense consiste en ce que Saint Joseph *n'a pas jugé* Sainte Marie.

En voici la preuve. Saint Joseph est confronté avec un fait : *Marie est enceinte*(17). Il décide d'un comportement pratique : "Renvoyer Marie en secret"(18). Quelle fut l'inférence par laquelle Saint Joseph "passa" des prémisses à la conclusion ? Cette inférence comporta-t-elle de juger Marie ? oui, ou non : telle est la question. On peut la résoudre à partir de l'expression employée par Saint Matthieu. Nous allons dégager les deux données qui y sont implicitement signifiées : Joseph "survole" que Marie soit coupable, Joseph se réfère à la loi d'Israël.

Rappelons que, selon la loi juive, l'épouse adultère devait être dénoncée et lapidée : "Tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi ou d'Israël"(19). Marie n'est que fiancée, mais Joseph en assume la responsabilité, au degré où déjà il a droit sur elle.

Supposons alors que Joseph ait jugé Marie infidèle, et montrons que cette hypothèse est exclue par le "mode de signifier" qu'emploie Saint Matthieu.

Si en effet Joseph avait jugé Marie infidèle, il aurait dû, "*étant juste*" en Israël, la dénoncer si elle eû été son épouse ; il doit pour le moins, puisqu'elle est sa fiancée, "ôter le mal de chez lui" et renvoyer Marie. La renvoyer publiquement équivaut à la dénoncer. Parce que Marie est seulement sa fiancée, Joseph peut être juste conformément à la loi, en renvoyant Marie secrètement.

Que Marie eût été jugée coupable par Joseph impose donc d'entendre comme suit le texte de Saint Matthieu : "Joseph étant juste, il devait par conséquent renvoyer Marie, soit publiquement soit secrètement. MAIS, ne voulant pas l'exposer au décri public, il résolut de la renvoyer secrètement".

Or, le MAIS, que l'hypothèse initiale rend indispensable pour que le texte soit intelligible, ce MAIS, précisément n'est pas dans le texte. En effet, Saint Matthieu écrit : "Joseph étant juste *et* ne voulant pas..." ; et il n'écrit pas : "Joseph étant juste *mais* ne voulant pas..." Non pas MAIS, mais ET.

Il faut en conclure que l'hypothèse alléguée est fausse : c'est-à-dire que Joseph n'a pas jugé que Marie fut coupable. Et comme, s'il l'eût jugée, il y aurait eu apparemment évidence de la culpabilité, il s'ensuit que Saint Joseph n'a aucunement jugé Sainte Marie.

Exprimons la même chose en formules plus larges.

Si Saint Matthieu avait écrit : *mais*, le sens eût été le suivant : "Joseph étant juste [selon la loi] et jugeant Marie coupable, il devait donc la dénoncer. *Mais*, parce que Marie était seulement sa fiancée et non son épouse, Joseph était suffisamment juste, c'est-à-dire qu'il se conformait suffisamment à la loi d'Israël, en renvoyant Marie secrètement".

Saint Matthieu ayant écrit : *et*, le sens véritable est comme suit : "Joseph, ne jugeant pas Marie coupable [c'est-à-dire suspendant son jugement à l'égard de Marie] *et* étant juste, c'est en vertu de cette parfaite justice et eu égard au scandale : que, premièrement, Joseph décide de renvoyer Marie, car la garder eût laissé supposer que l'enfant était de lui ; que, deuxièmement, il la renvoie en

secret, car un renvoi officiel eût été diffamer Marie".

Tel est le fait. A chacun d'en mesurer la portée.

Par comparaison à soi-même, d'abord. On est si prompt à juger, surtout si l'amour propre est blessé. La spontanéité non maîtrisée qui fuse alors en condamnations censées être la protestation de la justice lésée, est alors trop souvent un instinct de vengeance que ne norme plus l'amour de la Vérité. Le jugement est, comme la langue, le meilleur et le pire. Il y a un temps pour juger, afin de témoigner *usque ad mortem* de la Vérité(20). Il faut habituellement pratiquer le conseil donné par Jésus Lui-Même : "Ne jugez pas et vous ne serez pas jugés"(21). Ne péchons-nous pas par le jugement ?(22) "Si notre cœur nous condamne, Dieu est plus grand que notre cœur"(23). Que Jésus nous soit en aide, dans la Veille vigilante qui veilla même sur Lui ; et que nous pressentions, de par notre faiblesse, le silence de Joseph ne jugeant pas Marie.

Montrer quel est le bien,... en observant le mal : c'est bien, à titre de manuductio, car c'est au bien lui-même qu'il revient de se manifester tel qu'il est. Que notre dissipation mentale nous reconduise à Saint Joseph, ne constitue pas, pour son silence, un hommage suffisant. Ce silence, c'est en lui-même qu'il faut le considérer. Il consiste à *ne pas juger*. Juger est l'acte propre de l'intelligence. Et comme l'intelligence créée n'est pas en acte par nature, juger requiert, aussi bien pour l'homme que pour l'Ange, la conception et la prolation d'un verbe. Ce verbe intérieur, *verbum mentis*(24), a deux fonctions : l'une d'actuation, comme il vient d'être dit ; l'autre de représentation : on juge de la chose dont le verbe est l'expression. Cette seconde fonction exige une minutieuse préparation(25), en sorte que la première puisse s'exercer dans un acte simple, lequel est en définitive : CECI [c'est-à-dire la réalité exprimée par et dans le verbe] EST ; ou : CECI N'EST PAS.

Cela étant, il y a, pour le moins, trois raisons pour lesquelles on ne pose pas l'acte de juger

1) On n'a pas élaboré, ou pas suffisamment, les conditions dont dépend la seconde fonction du *verbum mentis*(26).

2) Ladite élaboration ayant été faite autant qu'il est possible, on s'abstient cependant de juger, parce qu'on craint d'affronter les conséquences qui, très probablement résulteront de ce jugement. C'est le crime, latent mais trop souvent fréquent, de haute trahison à l'égard de la Vérité. C'est le contraire du Témoignage, lequel est le rayonnement de la Vérité dans la transparence du sens qui lui est connaturellement ordonné.

3) L'élaboration, requise par la seconde fonction du *verbum mentis*, ayant été faite, on peut s'abstenir de juger, par une discrétion infuse(27) qui incline à remettre le jugement à Dieu Lui-Même : on veut ne juger que dans Son jugement à Lui. Ainsi fit habituellement Jésus, selon son vouloir humain(28) ; ainsi fit Saint Joseph ne jugeant pas Sainte Marie.

Saint Jean Baptiste fut précurseur par la parole(29), Saint Joseph par le silence. Joseph, en l'instant même ou il découvre Jésus vivant en Marie, est divinement induit à ne pas la juger. Il manifeste ainsi, en son état à lui, celui que pour Jésus révèlera l'Agonie(30). Saint Joseph, Saint du silence, rayonne le Silence du Verbe S'incarnant en Marie. SAGESSE, ORDRE, PAIX, JOIE... qui reconduisent à l'ordre incréé.

Saint Joseph, Saint du Silence dans l'Ordre incréé.

"Toute créature est créée dans le Verbe"(31). Chacune cependant l'est d'une manière propre, laquelle englobe et fonde pour elle le décret de prédestination, et lui sera révélé, précisément *in Verbo*, dans l'univers de Gloire(32). Quel rapport soutient le Saint du Silence avec le Verbe le créant ? La même question se trouve posée, par la même curiosité de l'Amour, d'abord pour Marie, Elle la première de l'ordre créé. Rien sur ce point n'est explicitement révélé. Nous nous bornons à une discrète et respectueuse suggestion(33).

Le Verbe de Dieu(34) étant Ce en Qui tout est créé, il convient que ce qui Le concerne Lui-Même, se trouve manifesté en celles des créatures qui sont les plus proches de Lui. Or le Verbe est le Fils engendré par le Père(35), Lui-Même subsistant en l'Essence-Trine qui est Amour. Et, en vertu de cette Génération éternelle, le Verbe est, par Lui-même, subsistant dans la même Essence Trine qui est Amour, le Verbe de Dieu. Voilà donc trois choses, qui sont un, et que cependant la précision exige de distinguer :

a) Le Verbe en la Génération éternelle, laquelle est Communication de la Nature divine [Être, Vie, Lumière, Amour...](36) ; qui est comparable à la *prolation* du verbe mental.

b) Le Verbe en Lui-Même, subsistant dans l'Essence-Trine qui est Amour ; et qui est comparable au verbe mental *proféré*, non à la prolation, mais au TERME qui termine cette prolation.

c) Le Verbe en tant qu'Il est le Verbe de *Dieu*, c'est-à-dire l'expression subsistante de Toute la Très Sainte Trinité ; et Marie est comparable, à cet égard, au verbe mental exprimant la réalité qui est saisie par l'intelligence dans ce verbe qu'elle profère.

Cela étant rappelé, l'analogie du verbe mental induit la triple portée que voici.

1. La troisième modalité, savoir le verbe—expression (c), est la seule qui n'implique aucune imperfection. Car l'existence même du verbe, la prolation que DOIT en faire, pour pouvoir comprendre, l'intelligence créée, tiennent, pour celle-ci, à une congénitale imperfection, savoir de n'être pas Acte pur, et de requérir par conséquent *actuation*.

La troisième modalité [verbe—expression] est donc, si l'on peut dire, dans l'analogie du verbe mental, la part propre du Verbe Lui-Même. Il procède, Lui, non en raison d'une nécessité inhérente à l'imperfection de la nature, mais dans la vie et dans la liberté ; Son nom à lui est VERBE DE DIEU expression subséquente et parfaite de TOUT DIEU QUI EST AMOUR. A cet égard, aucun verbe créé n'est comparable au VERBE DE DIEU.

2. Les deux premières modalités du verbe mental, auxquelles est inhérente la radicale inperfection qui affecte... pour proclamer la Gloire de Dieu, tout le créé, sont donc, la troisième étant, on vient de l'observer, "réservée", les deux premières modalités donc, sont à partager entre les deux créatures, entre toutes, privilégiées.

Le Verbe est engendré, "Il est dans le Sein du Père(37). A Celle qui l'engendre humainement, Il donne en partage ce qu'implique Sa propre Génération. Son Nom à Elle est CONCEPTION(38)

Le Verbe est Parole DITE, Parole proférée, TERME de la *Dictio*; et non pas "dictio" ; en ce sens, Il est Silence. A celui qui sur terre l'accueillit dans l'héroïcité du silence mental, le Verbe donne en partage ce qu'implique Son propre mode de subsister. Son Nom à lui, Joseph, est SILENCE.

Saint Joseph, le Saint par Excellence, est le Saint du Silence.

M.L. GUÉRARD DES LAURIERS

NOTES

(1) "Et Verbum caro factum est" (Jo I.14).

(2) "At ubi venit plenitudo temporis, misit Deus filium suum factum ex muliere factum sub lege" (Gal IV.4).

(3) Saint Joseph n'obtint que très tard un culte public et universel. La première trace de ce culte, que l'on rencontre en Orient, n'est pas antérieure au IX[e] siècle. En Occident on trouve son nom dans certains martyrologes du X[e] siècle. Le culte privé rendu au Saint Patriarche par des Saints et par des personnages haut placés dans l'Eglise a amené le culte plublic. Parmi les premiers, il faut citer saint Bernard, sainte Gertrude, sainte Brigitte de Suède. saint Vincent Ferrier, sainte Thérèse d'Avila. D'autre part, ce fut surtout le chancelier Jean Gerson qui contribua a promouvoir le culte de Saint Joseph. Il s'y employa notamment au synode de Constance. Avant lui, Saint Bernardin de Sienne et les Franciscains avaient préparé par leurs efforts cette propagande. Sixte IV [1471-1484] le premier, approuva la dévotion à Saint Joseph et introduisit son office. Clément XI [1700-1721] en éleva le rite. Au XV[e] et au XVI[e] siècle, plusieurs ordres religieux célèbrent la fête du Père nourricier de Jésus en particulier les Dominicains ; et le Père Isidore de Isolano publia en 1522 la "Somme des dons de Saint Joseph", ouvrage fondamental et source de tout ce qui a été écrit depuis sur le saint Patriarche. Enfin Grégoire XV, en 1621, fit de la fête de Saint Joseph une fête de précepte ; Benoit XIV inséra le nom de Saint Joseph dans les litanies des Saints, et Pie IX l'établit, le 8 décembre 1870, Patron de l'Eglise universelle [Le Père Lataste, Dominicain, offrit sa vie pour obtenir cette grâce accordée par Pie IX]. Jean XXIII a inséré le nom de Saint Joseph au "Communicantes": Les deux listes ["Communicantes" et "Nobis quoque peccatoribus"], ou "Dyptiques", sont en marge du Canon. Un pape qui l'est vraiment peut y apporter une modification. Et nous tenons, jusqu'à preuve certaine du contraire, que Jean XXIII a été véritablement Pape. Cependant, ses Encycliques montrent assez qu'il ne fut pas inspiré par le Saint Esprit en chacun des actes qu'il a posés ; mais la mention de Saint Joseph est une chose bonne ex se. Autrement dit : de l'Autorité qui jouit de la Sessio, bien qu'elle ne donne pas toute garantie concernant la MISSIO, on peut accepter les "ordinations" que ladite Autorité a le pouvoir de promulguer, à la condition que ces "ordinations" soient conformes aux exigences de la Vérité.

(4) "Dans la maison de mon Père, il y a des demeures en grand nombre, sinon vous aurai-je dit que je m'en vais vous préparer la place ?" (In XIV.2). La multiplicité étant exclue, la répétition requiert ordination. L'ordination se prend : soit de la référence de chaque élément de l'ordre au principe de l'ordre, laquelle fonde le degré ; soit de la référence mutuelle des éléments entre eux, laquelle manifeste la qualité.

(5) Jésus blâme qu'on convoite les premières places dans le "royaume" (Matt XX.21) de "gloire" (Marc X.37). Il confirme par le fait même l'existence d'une hiérarchie entre les places.

(6) "Nul ne s'est trouvé comme lui pour observer la loi du Seigneur" (Ecclé XLIV.20). L'auteur de l'Ecclésiastique fait, en l'occurence, l'éloge d'Abraham. Or l'Eglise applique ce texte à tout Evêque Confesseur [Graduel de la Messe "Salus autem"], signifiant ainsi que si tous les evêques, canonisés, sont saints, chacun cependant l'est à sa façon.

(7) " Un homme possédé par un esprit impur vocifera, disant : "Qu'y-a-t-il entre nous et toi, Jésus de Nazareth ?... Tu es venu pour nous perdre ? Je sais qui tu es : le Saint de Dieu?..." (Marc I. 23-24).— "[Pierre répondant au nom des douze :] Nous croyons et nous savons que vous êtes le Saint de Dieu" (Jn VI.69) — Les démons hostiles, comme les disciples choisis, rendent hommage à la Sainteté d'ailleurs prophétisée par l'Ange : "L'enfant né sera saint" (Luc I. 35).

(8) Le mot "immaculée" désigne, négativement eu égard à la race pécheresse dont Marie est issue sans la tache du péché, la prérogative propre à "Celle qui suis en la très Sainte Trinité", première a ce titre de tout l'ordre créé. Cette prérogative, et cette primordialité, consistent en ce que Marie est maximalement pure, aussi pure que peut l'être comme telle une créature. Marie est comme une absolue transparence toute relative au Verbe en qui Elle est créée (Jn I.3). Il s'ensuit que la "participation de la Nature Divine" ["consors divinæ naturæ" (II Pet I.4)], n'est modalisée en Marie par aucune condition provenant de la nature créée : celle-ci au contraire subsistant comme absolue transparence ordonnée à cette participation. Marie est "pleine de grâce" (Luc I.28); Elle a, en Elle-Même, la plénitude de la grâce : c'est-à-dire l'investissement de la Nature divine. En telle manière qu'il n'y a rien de cette Nature qui ne soit en Marie, selon l'ineffable mesure que seule assigne la Sagesse divine conformément à l'essence même de la créature. La grâce est en Marie jaillissante, comme elle l'est dans la Nature divine Elle-Même. Marie est source dans LA Source, comme Elle est Médiatrice dans le Médiateur. C'est en ce sens qu'il faut entendre la célèbre affirmation de Saint Paul : "unus mediator" (I Tim II.5). Pie IX, en définissant l'Immaculée Conception, a affirmé que la grâce de Marie l'emporte sur celle appartenant à toutes les créatures supposées réunies. Cette prestigieuse caractéristique à partir de l'en-bas [c'est-à-dire le créé], n'est cependant qu'une manuductio à l'ineffable mystère qu'on ne peut pressentir qu'à partir de l'Incréé. C'est in Verbo que Marie est "consors divinae naturae"; parce qu'Elle est "Celle qui suis en la Très Sainte Trinité" [Révélé par Marie Elle-Même le Samedi 12 Avril 1947, à Rome (Saint Paul trois Fontaines) ; révélation approuvée par le Vicariat de Rome]. Marie est "un ordre à part", enté et subsistant dans l'Ordre Incréé.

(9) "Hinc omnis ejus [Josephi] dignitas, gratia, sanctitas, gloria profectæ" [Léon XIII. "Quamquam pluries" 15.08.1889 ; DS 3260].

(10) "Certe Matris Dei tam in excelso dignitas est ut nihil fieri majus queat. Sed tamen, quia intercessit Josepho cum Virgine beatissima maritale vinculum, ad illam præstantissimam dignitatem, qua naturis creatis omnibus longissime Dei para antecellit, non est dubium, quin acceserit ipse ut nemo magis. Est enim conjugium societas necessitudoque omnium maxima, quæ natura sua adjunctam habet bonorum unius cum altero communicationem. Quocirca, si sponsum Vir-

gini Deus Josephum dedit, dedit profecto non modo vitæ socium, virginitatis testem, tutorem honestatis, sed etiam excelsæ dignitatis ejus ipso conjugali foedere participem" [Ibid].

Ensuite, mais ensuite seulement, Léon XIII situe brièvement le rapport de Joseph à Jésus. Mais cela, exclusivement à un point de vue moral.

(11) C'est-à-dire que l'analogie ne concerne pas seulement les concepts par lesquels sont respectivement appréhendés les différents aspects de la réalité. L'analogie est, objectivement, un état de la réalité elle-même.

(12) La procréation est l'acte par lequel les conjoints mettent en état de communication la nature humaine : laquelle est le plus fondamental des biens qui leur soient communs ["Et Dieu créa l'homme à son image...Il les créa mâle et femelle" (Gen I.27 ; V. 2)]. Considérée en toute son amplitude et profondeur, la communication des biens est donc effectivement ce qui est primordial dans le lien conjugal.

(13) Il en résulte qu'en définitive, "dignité, grâce, sainteté, gloire ont en Saint Joseph leur achèvement", en vertu de la relation que Saint Joseph soutient avec le Verbe incarné, relation qui constitue la "paternité de Saint Joseph". Léon XIII affirme donc l'existence de cette paternité, entendue en un sens métaphysique et théologal. Nous reviendrons ultérieurement sur cette question.

(14) Cette affirmation pose évidemment la question : comment la Maternité divine, qui est propre à Marie, peut-elle être "participée" par d'autres créatures ? La réponse est dans l'Évangile, et dans l'analogie. "Quiconque fait la volonté de Dieu, celui-là est mon frère et ma sœur et ma mère" (Marc III 35). Telle est la réponse de Jésus Lui-Même à la demande qui lui est transmise : "Voici, dehors, ta mère et tes frères qui te cherchent" (Marc III 32) — On peut être la "mère" de Jésus, en se voulant tout relatif à Lui, et en étant pour les âmes instrument de Vie. Marie ne fait pas que cela ; Elle fit d'abord pour le Chef, ce qu'Elle fait ensuite pour les membres : Elle est "la Mère", par excellence. L'Évangile montre donc bien l'amplitude analogique de la maternité, dans la concrétude d'un "choix agrégatif". Marie est choisie pour être LA Mère du Verbe S'incarnant en Elle. Cependant, ce Choix divin n'est pas exclusif. D'autres peuvent être "mère" pour Jésus. Tout membre du corps mystique peut et même doit l'être : à la fois comme Marie, en Marie, et autrement que Marie. C'est dans cette perspective qu'il faut situer le UT NEMO MAGIS de Léon XIII. Saint Joseph participe la "maternité divine". Et cela non pas seulement d'une manière directe et primordiale à l'égard du Chef Lui-Même. Tous les membres du Corps mystique participent la maternité à l'égard de Jésus. Marie est La Mère, absolument. Or, quant à cette participation, Saint Joseph est un avec Marie plutôt qu'avec nous. Le degré : UT NEMO MAGIS, est en l'occurence, convertible avec la qualité. Cette qualité de la participation à la relation que soutient Marie avec le Verbe S'incarnant en Elle est, répétons-le, le mystère même que l'on désigne en fait [sinon, hélas, d'intention !] par la locution : "paternité de Saint Joseph".

(15) "Et moi, quand j'aurais été élevé de terre, j'attirerai tout à moi. Cela, il le disait pour indiquer de quelle mort il allait mourir" (Jn XII. 32-33).

(16) "Après avoir ainsi parlé Jésus leva les yeux au ciel et dit : "Père l'heure est venue, glorifiez votre fils afin que votre fils vous glorifie" (Jn XVII.1)— "Maintenant, ô Père, à vous de me glorifier auprès de vous, en me donnant cette gloire que j'avais auprès de vous avant que le monde fût"(Jn XVII.5).

(17) Matt I.18.

(18) Matt I.19.

(19) Deut XXII.21,24.

(20) "Car celui qui aura rougi de moi et de mes paroles, dans cette génération adultère et perverse, le fils de l'homme aussi rougira de lui lorsqu'il viendra dans la gloire de son Père avec les saints anges" (Marc VIII 38).

(21) Luc VI.37.

(22) "Si quelqu'un ne pèche pas en paroles, celui-là est un homme parfait, capable de maîtriser aussi tout son corps" (Jac III 2)— C'est encore plus vrai, et plus difficile, des jugements que des paroles.

(23) I Jn III.20.

(24) Le verbum oris en est, pour l'homme, la manifestation sensiblement communicable. Il doit, PAR NATURE, correspondre au verbum mentis. Sinon, il y a mensonge. Le mensonge est intrinsèquement : mal ; parce qu'il est contre nature.

(25) Ainsi, Saint Joseph, pour juger en définitive :"Je dois renvoyer Marie en secret", avait rassemblé toutes les données requises pour que cette détermination fut justifiée.

(26) Si on est en telle situation qu'on devrait juger, ce manque d'information et de réflexion est péché : paresse, voire hypocrisie, pour esquiver la responsabilité d'avoir à juger. "Je ne veux pas juger, je ne suis pas théologien". Ça signifie en réalité : "Je ne veux pas me compromettre en prenant parti conformément à l'instinct de la foi... [lequel appartient à tout chrétien, et pas seulement aux "théologiens"].

(27) Il faut donc ne pas confondre cette troisième raison, toute surnaturelle, avec la deuxième qui est péché. Seul l'Esprit de Vérité peut donner ce discernement, et "guider dans toute la Vérité" (In XVI 13).

(28) "Le Père ne juge personne ; il a remis au Fils tout jugement, [parce qu'il est fils de l'homme]" (Jn V 22, 27.)—Vous, vous jugez selon la chair, moi je ne juge personne. Et si moi je viens à juger, mon jugement à moi à valeur de vérité parce que je ne suis pas seul : il y a moi et le Père qui m'a envoyé" (Jn VIII. 15-16)— Jésus aurait pu dire : "Mon Jugement n'est pas mon jugement", comme Il a affirmé : Ma doctrine n'est pas ma doctrine" (Jn VII. 16).

(29) "Je suis la voie de celui qui crie dans le désert..." (Jn I.23)

(30) "Voilà pourquoi, en entrant dans le monde, le Christ dit : "Tu n'as pas agréé ni holocauste ni sacrifice pour les péchés. Alors j'ai dit : Me voici venu (car c'est de moi qu'il est parlé dans le rouleau du Livre) me voici venu ô Dieu, pour faire ta volonté". (Heb X

5-7)—Abba ! Père ! tout t' [est] possible : éloigne ce calice de moi ! Mais... : pas ce que je veux, mais ce que tu [veux]" (Marc XIV 36)—"Ma volonté n'est pas ma volonté"...C'est la même suspension, et en ce sens le même silence, pour Jésus : dès le sein de Marie, toute la vie, jusqu'à l'Agonie. Le sublime silence de Saint Joseph, que d'ailleurs respecte Marie ! [Elle-même ne dit rien à Joseph. C'est l'ange qui apparaît à celui-ci : "Ne crains point de prendre chez toi Marie ton épouse" (Matt I 20)], ce silence de Joseph est le signe du permanent état de Jésus dont il est le fruit.

(31) "Panta di' aútoû egeneto" (Jn I.3) Toutes choses ont été faites [en, par] Lui.

(32) "Au vainqueur, je donnerai de la manne cachée. Je lui donnerai aussi un caillou blanc, un caillou sur lequel est inscrit un nom nouveau, que nul ne connaît excepté celui qui le reçoit" (Apoc II.17). On peut supposer que Marie connaît le nom de Joseph.

(33) "Discrète", eu égard à l'ineffable mystère. "Respecteuse" à l'égard du futur [!] Magistère. Nous croyons que le Père Maximilien Kolbe est saint ; le processus de la canonisation devra simplement être validé. Saint Maximilien Kolbe, donc, a interprété en un sens absolu la déclaration faite par Marie Elle-même à Sainte Bernadette : "Je suis l'Immaculée Conception". Marie, créée in VERBO comme toute créature, aurait pour Nom : LA CONCEPTION. L'intuition du Saint martyr apporte une vive lumière. Il y aurait cependant beaucoup à dire,mais ce n'est pas le lieu. Nous n'évoquons ce qui précède que pour mieux situer notre question. Quel rapport soutiennent, avec le VERBE les créant, ces deux créatures en quelque sorte primordiales que sont Marie et Joseph ?

(34) Le Verbe est dit par le Père. Cependant : "Son nom se dit 'le Verbe de Dieu' [Verbe de Dieu et non Verbe du Père ; parce qu'Il est Expression de TOUT DIEU, de l'UN-TRINE]" (Apoc XIX.13).

(35) "Ego hodie genui te" (Ps II.7).Introït de Noël, Messe de minuit.

(36) "Ce qui a été fait, en lui, est Vie ; et la Vie est la lumière des hommes" (Jn I.3-4). La Vie est lumière, parce que cette Vie-là est au Principe (Jn I.2) ; et parce que, pour toute chose, la lumière découle du principe.

(37) Jn I.18.

(38) Il y aurait beaucoup à dire... et qui aurait du être dit.



Ave Joseph

Je vous salue, Joseph, vous que la Grâce divine a comblé, le Sauveur a reposé dans vos bras et grandi sous vos yeux, vous êtes béni entre tous les hommes, et Jésus l'Enfant divin de votre virginale Epouse est béni.

Saint Joseph, donné pour père au Fils de Dieu, priez pour nous dans nos soucis de famille, de santé et de travail, jusqu'à nos derniers jours, et daignez nous secourir à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

Imprimatur, Friburgi Helv., die 15 Martii 1957.
† Franciscus Charrière, Epis. Laus., Gen. et Friburgen.

Ave Joseph, gratia Dei abundantius prædite, cujus ulnæ Salvatorem parvulum portaverunt et oculi crescentem aspexerunt : benedictus es inter viros, et benedictus filius almæ Sponsæ tuæ Jesus.

Sancte Joseph, qui Unigenito Dei in patrem es electus, quamdiu in terris inter familiæ valetudinis laborisque curas versamur, ora pro nobis et morte imminente nobis subvenire dignare. Amen.

Imprimatur de Rome : E Vicariatu Urbis
die 30 april. 1960 ALOYIUS Card. Provicarius